



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2023/127-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : GERFLOR
43, Boulevard Garibaldi
69170 TARARE
FRANCE

Nom du produit : TARAFLEX TENNIS de TABLE 4,5 mm

Description : Sols sportifs (Famille EN 14904)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 25/04/2023

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au produit précité conformément aux modes opératoires donnés dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé**2.1. Norme produit**

NF EN 14904 (2006) « Sols sportifs - Sols multisports intérieurs ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol sportif en PVC hétérogène sur envers mousse PVC (famille EN 14904).

Couche d'usage : PVC plastifié

Masse surfacique totale nominale : 2600 g/m²

Épaisseur totale nominale : 4,50 mm

Épaisseur nominale couche d'usure : 1,00 mm

Pose : collée (colle BOSTIK MIPLAFIX 800 avec 300 g/m² de dépose) sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_{fl} -s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m³ et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement**3.1. Rapports d'essai**

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	GERFLOR 43, Boulevard Garibaldi 69170 TARARE FRANCE	RL 2023/266-1	NF EN ISO 9239-1 (EN ISO 9239-1 : 2010)
		RL 2023/266-2	NF EN ISO 11925-2 (EN ISO 11925-2 : 2020)

3.2. Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Résultats	
			Paramètres	Conformité avec les paramètres
NF EN ISO 11925-2 Attaque de surface 15s d'exposition	TARAFLEX TENNIS de TABLE 4,5 mm	6	Fs ≤ 150 mm	Conforme
			Inflammation du papier filtre	Conforme

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	TARAFLEX TENNIS de TABLE 4,5 mm	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	6,0
			Production de fumées (% X min)	251,0

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
C _{fl}	-	s1

Classement : C_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A1_{fl} ou A2_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 2600 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 4,50 mm
- Épaisseur nominale de la couche d'usure : 1,00 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK



Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME



Fin du rapport de classement